

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2015

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2866)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 174

présenté par

M. Frédéric Lefebvre et M. Martin-Lalande

ARTICLE 80

- I. – Supprimer l’alinéa 3.
- II. – En conséquence, supprimer les alinéas 8 et 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L’objet du présent amendement est de laisser au maire le soin de fixer directement par arrêté le nombre de dimanche d’ouverture des commerces.